

5 - Dossier d'information à consulter et conserver

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024

LYCÉE / BTS



INFORMATION IMPORTANTE :

Il n'y a pas de liste de fournitures scolaires. Des consignes seront données à la rentrée par les enseignants. Sauf pour l'histoire- géographie en 2nde Générale Bac STAV et Bac Général (en page 5).

Rentrée scolaire 2023-2024 LEGTA

LUNDI 4 SEPTEMBRE : 4^{ème}-3^{ème}, 2^{ndes} GT, 2^{ndes} PROFESSIONNELLES, BTS ACD1

4 ^{ème} 3 ^{ème}	8h30 : Accueil et installation pour les élèves internes ²	9h00 : Accueil par l'équipe de direction et le professeur principal <i>Amphithéâtre</i>	9h30-16h : Accueil en classe avec le professeur principal ¹ Cours à l'emploi du temps pour les 3 ^{ème} dès 13h30
2 ^{nde} Générale et Technologique: • 2 nd GT 1 • 2 nd GT 2	9h00 : Accueil et installation pour les élèves internes ²	10h00 : Accueil par l'équipe de direction et le professeur principal <i>Amphithéâtre</i>	10h30-16h30 : Accueil en classe avec le professeur principal ¹
2 ^{nde} Professionnelle : • 2 nd pro A • 2 nd pro B • 2 nd pro NJPF	10h00 : Accueil et installation pour les élèves internes ²	11h00 : Accueil par l'équipe de direction et le professeur principal <i>Amphithéâtre</i>	11h30-17h00 : Accueil en classe avec le professeur principal ¹
BTS ACD1	11h00 : Accueil et installation pour les étudiants internes ²	14h00 : Accueil par l'équipe de direction et le professeur principal en salle	14h30-17h30 : Accueil en classe avec le professeur principal ¹

Mardi 5 SEPTEMBRE : Journée d'intégration pour toutes les classes de SECONDE

MARDI 5 SEPTEMBRE : 1^{ère} et terminale

Bac Général, Bac STAV, BAC PRO CGEA, BAC PRO AP, BTS APV2

1 ^{ère} pro AP 1 ^{ère} pro CGEA GC 1 ^{ère} pro CGEA PE	8h00 : Accueil et installation pour les élèves internes ²	9h00-11h00 : Accueil en classe avec le professeur principal Mot d'accueil de la direction	Cours à l'emploi du temps sur le reste de la journée
1 ^{ère} STAV prod 1 ^{ère} STAV amgt 1 ^{ère} Générale	9h00 : Accueil et installation pour les élèves internes ²	10h00-12h00 : Accueil en classe avec le professeur principal Mot d'accueil de la direction	
Terminales	10h00 : Accueil et installation pour les élèves et étudiants internes ²	11h00-12h00 : Accueil en salle par le professeur principal.	
BTS APV2			

¹ Accueil en classe avec le professeur principal : présentation de la formation, distribution des manuels scolaires, appropriation du règlement intérieur, prise de photos pour le trombinoscope, visite de l'établissement, accueil au foyer avec présentation de l'ALESA

² Etat des lieux d'entrée pour la chambre d'internat

Cette programmation est susceptible d'évoluer, nous vous conseillons donc vivement de consulter notre site internet naturapolis36.fr dans les jours qui précèdent la rentrée.

LE TROUSSEAU LYCEE / BTS

POUR L'INTERNAT

LITERIE (lit de 90 cm x 2 m),

- 1 alèse protège matelas obligatoire
- 1 draps + couverture ou couette + housse
- 1 oreiller + taie

LINGE DE CORPS

- 1 nécessaire de toilette (plus serviettes, gants de toilette...)
- 1 paire de chaussons pour le dortoir
- 1 paire de tong (pour les douches)
- 1 sac à linge sale

2 CADENAS

POUR LES DEMI PENSIONNAIRES

1 CADENAS

POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- 1 short, 1 survêtement, 1 T-shirt
- 1 paire de chaussures de sport

POUR LES TRAVAUX PRATIQUES

LABORATOIRE

- 1 blouse blanche en coton, obligatoire
- 1 paire de gants Latex

EQUIPEMENT SUPPLEMENTAIRE POUR LES FILIERES SUIVANTES :

4 ^{ème} 3 ^{ème} et filière STAV / Filière pro PRODUCTION - CGEA	Filière pro NJPF – Aménagements Paysagers (groupement d'achats pour ceux qui le souhaitent via le catalogue joint)
<ul style="list-style-type: none"> - 1 combinaison ou bleu de travail <u>en coton</u> <p><u>Pour l'exploitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de bottes de sécurité avec embouts renforcés <p><u>Pour les ateliers :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de chaussures de sécurité avec embouts renforcés 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement individuel de sécurité obligatoire pour les travaux pratiques motorisés <p>En priorité pour la rentrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 paire de gants de protection - 1 cotte traditionnelle pour travaux à l'atelier et sur chantiers de plantations - 1 paire de bottes ou de chaussure de sécurité avec embouts renforcés <p>Pour l'achat des équipements ci-dessous attendre les conseils de enseignants à la rentrée</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pantalon anti-coupure - 1 casque avec visière et des protèges oreilles - 1 mètre rouleau de 3m - 1 sécateur à main
En cas d'oubli de son équipement, l'élève ne pourra pas participer aux travaux pratiques.	

LES STAGES EN ENTREPRISE

Dans le cadre de sa formation, les élèves et étudiants des classes figurant dans le tableau ci-dessous doivent obligatoirement effectuer une période de formation en milieu professionnel.

Des informations plus précises vous seront données lors de la rentrée mais vous pouvez d'ores et déjà ici prendre connaissance des dates et des durées.

Nous comptons sur vous pour accompagner votre enfant dans sa recherche de stage dès la rentrée de septembre.

Classes	Nombre de semaines	Périodes
4 ^{ème}	1	24 au 28 juin 2024
3 ^{ème}	3	29 janvier 09 février 2024 25 au 29 mars 2024
2 ^{nde} pro A & 2 ^{nde} pro B	6	16 au 20 octobre 2023 26 février au 1 ^{er} mars 2024 22 au 26 avril 2024 24 juin au 19 juillet 2024
2 ^{nde} pro NJPF	6	19 au 23 février 2024 22 au 26 avril 2024 17 juin au 12 juillet 2024
1 ^{ère} AP	10	30 octobre au 17 novembre 2023 11 au 22 mars 2024 03 juin au 05 juillet 2024
1 ^{ère} PE	10	30 octobre au 10 novembre 2023 11 au 22 mars 2024 03 juin au 12 juillet 2024
1 ^{ère} GC	10	06 au 17 novembre 2023 11 au 22 mars 2024 10 juin au 19 juillet 2024
1 ^{ère} STAV Aménagement & 1 ^{ère} STAV Production	5	26 février au 1 ^{er} mars 2024 15 au 26 avril 2024 24 juin au 05 juillet 2024
Term AP	5	09 au 27 octobre 2023 19 février au 1 ^{er} mars 2024
Term PE	3	09 au 20 octobre 2023 19 au 23 février 2024
Term GC	3	09 au 20 octobre 2023 19 au 23 février 2024
BTS ACD1	11	15 au 19 avril 2024 21 mai au 26 juillet 2024

LES TARIFS

PENSION

Prix applicables au 1er septembre 2023

La restauration est un service non obligatoire proposé aux familles selon un tarif forfaitaire.

BTS			
PENSION		PRIX ANNUEL	PRIX MENSUEL (9 mois)
INTERNE (hébergement + restauration)		1 986,00 €	220,67 €
½ PENSIONNAIRE	Forfait 5 jours	630,00 €	70,00 €
	Forfait 4 jours	504,00 €	56,00 €
LYCEE			
PENSION		PRIX ANNUEL	PRIX MENSUEL (9 mois)
INTERNE (hébergement + restauration)		1 700,00 €	188,89 €
½ PENSIONNAIRE	Forfait 5 jours	630,00 €	70,00 €
	Forfait 4 jours	504,00 €	56,00 €

NB : - Le forfait 4 jours est à jours fixes (lundi- mardi- jeudi- vendredi)

- Sur demande, possibilité de payer par chèque (facture trimestrielle).

Le prix de pension annuel prend en compte les congés scolaires et le fait qu'en juin les élèves quittent l'établissement avant la date légale de la fin d'année scolaire.

Attention : le départ anticipé pour cause d'examen ou d'arrêt des cours est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à remise supplémentaire

- Pour les externes qui mangent occasionnellement, le prix du repas élève est de 4,40 €.
- Carte de self :

A l'entrée de la cantine, chaque élève doit présenter sa carte. Celle-ci permet de contrôler les entrées à la cantine et de suivre les présences. La carte de self est confiée à l'élève lors de son arrivée dans l'établissement. Elle est suffisamment solide pour durer toute la scolarité. En cas de perte ou de destruction, elle sera à remplacer au prix de 8 €.

REMISES

- **Cas d'absence pour stage** : les stages prévus dans le programme d'enseignement font l'objet d'une remise à hauteur du nombre de jours du stage réalisé. La remise ne porte que sur 70 % du prix de la pension ou demi-pension (règlement comptable des établissements publics locaux de l'enseignement agricole), elle est déduite du prix de pension annuel.
- **Cas d'absence pour voyage d'étude** : Le montant de la pension pour la durée du voyage reste dû puisqu'il permet de financer une partie du budget global du voyage.
- **Cas d'absence pour maladie** : il n'y a remise que pour des absences d'au moins une semaine consécutive, dûment justifiées avec certificat médical et sur demande écrite des parents.
- **Changement de régime** : Le changement de régime (demi-pensionnaire ou externe) n'est autorisé **qu'en début de trimestre**. Les parents doivent obligatoirement faire une demande par écrit adressée au Directeur, même si l'enfant est majeur. (ex. Pensionnaire qui devient **demi-pensionnaire**).

FRAIS PEDAGOGIQUES

4 ^{ème} - 3 ^{ème}	2 nd e Générale ou Professionnelle	1 ^{ère} Générale ou Professionnelle ou STAV	Term Générale ou Professionnelle ou STAV	BTSA
26 €	50 €	57 €	68 €	68 €

Ces frais seront prélevés avec la 1^{ère} échéance de la pension ou ½ pension le 10 octobre 2023

Pour les élèves ou étudiants externes, nous vous remercions d'établir un chèque à l'ordre du LEGTA Châteauroux à remettre le jour de la rentrée.

PAIEMENT

Le conseil d'administration du 25 juin 2012 a acté (acte n° 2012-43) l'autorisation de l'agent comptable à effectuer le prélèvement bancaire automatique mensuel des pensions et demi-pensions le 10 de chaque mois.

AVIS D'ECHEANCE

Un échéancier sera envoyé à chaque famille fin septembre.

Une régularisation du montant dû sera envoyée courant mai pour la dernière échéance.

- Pour les élèves boursiers :
Le montant estimé de la bourse sera imputé dans l'échéancier (sous réserve de la validation de la DRAAF fin octobre).
En cas de régularisation, un nouvel échéancier sera envoyé en novembre après la commission des bourses.

MODE DE PAIEMENT

Prélèvement automatique mensuel le 10 de chaque mois d'octobre à juin.

CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE - RESILIATION

L'autorisation de prélèvement automatique est à remplir chaque année.

Une nouvelle demande doit être effectuée en cas de changement de domiciliation bancaire pendant l'année scolaire.

La famille peut mettre un terme au prélèvement en écrivant à l'établissement, un mois avant la prochaine échéance.

REJET DE PRELEVEMENT - CONSEQUENCES

En cas de rejet du prélèvement, le service comptabilité prend contact avec la famille afin de déterminer :

- le mode de règlement pour la régularisation et le délai de paiement.

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets de prélèvement pour la même famille au cours de l'année scolaire.

Toute personne en retard de paiement est déchue de ses droits à délai. La totalité de l'échéancier devient donc immédiatement exigible.

Si des poursuites doivent être engagées, elles seront à hauteur des sommes dues pour l'année scolaire en cours.

RENSEIGNEMENTS - RECLAMATIONS - DIFFICULTES DE PAIEMENT

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Mme GROSBOIS (service facturation) ou le secrétariat d'agence comptable poste 154.

AIDES A LA SCOLARITE 2023 - Note d'informations

Bourses de l'enseignement secondaire :

Les familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de bourse doivent télécharger le cerfa n°11779*09 sur :

<https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses>

Bourses de l'enseignement supérieur :

Les familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de bourse doivent faire les démarches sur le site du CROUS.

Fonds Social Lycéens (FSL) sauf BTS :

Le Fonds Social Lycéen (FSL) : Les familles en situation difficile peuvent solliciter le Fonds Social Lycéen afin d'obtenir une aide pour des dépenses liées à la vie scolaire. Ces crédits peuvent éventuellement être attribués au lycée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en fonction des années et sont limités.

Les familles sont informées par mail et sur Pronote au cours du 1^{er} trimestre et peuvent constituer un dossier de demande avec pièces justificatives.

Une commission se réunit au sein du lycée pour étudier les dossiers et établir la liste des bénéficiaires. Cette aide est ponctuelle et exceptionnelle.

Fonds Social Régional (FSR) sauf BTS :

Le Conseil Régional Centre-Val de Loire peut vous verser une aide, les familles sont informées par mail et sur Pronote au cours du 1^{er} trimestre et peuvent constituer un dossier de demande avec pièces justificatives.



au service des lycéens de Centre-Val de Loire

un site sur lequel l'élève se connecte avec son compte ENT.

Premier équipement	Equipement Informatique	Demandes REMI
Le Conseil Régional Centre-Val de Loire accorde une aide au premier équipement à tous les élèves entrant en filière professionnelle	Tu es en seconde, première, terminale ou en CAP dans un lycée public en région Centre-Val de Loire ? Tu peux bénéficier d'une aide pour acheter ton ordinateur !	Si tu as entre 15 et 25 ans, YEP'S a une bonne nouvelle pour toi ! Tu as la possibilité de bénéficier de tarifs réduits sur le réseau inter-cité de la région grâce à la carte Rémi Liberté Jeune.

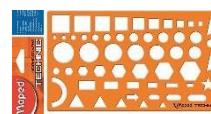
Profitez des aides et des services YEP'S

Manuels scolaires :

Ils sont pris en charge par le Conseil Régional et fournis gratuitement pour toutes les classes.

Liste fourniture Histoire-Géographie

- 1 cahier grand format grand carreau : 24 x 32 192 pages
- 1 normographe
- 1 cahier de brouillon
- 1 boîte de crayons de couleurs
- 1 boîte de crayons feutres



LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

L'ALESa : Association des Lycéens, Étudiants, Stagiaires et Apprentis

UN LIEU DE RENCONTRES ET D'ANIMATION



- Participer à des clubs :
- Bar, animation, équitation, journal, musique, ciné-club, pêche, apiculture, club ferme, coopération internationale, jeu vidéo, etc...
- Participer à des spectacles, des concerts, des soirées vidéo, des animations, des sorties culturelles et de loisirs (théâtre, cinéma, bowling, laser-game, ...)
- Programmer les activités et gérer le foyer (baby-foot, billard, jeux de société, TV, bar...)

UNE ASSOCIATION DIRIGÉE PAR LES ÉLÈVES AVEC L'AIDE D'ADULTES

L'adhésion à l'ALESa est obligatoire pour participer aux activités dans la mesure où elle assure l'élève en cas d'accident



L'ACLAC : L'Athlétique Club du Lycée Agricole de Châteauroux (U.N.S.S.)

Votre fils ou votre fille pourra dès la rentrée 2023 et comme les années précédentes, participer aux activités organisées par l'Association Sportive du Lycée dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.).

Les activités proposées l'année prochaine seront choisies en fonction de la demande des élèves et de la disponibilité des installations sportives.

- Sports collectifs: Handball, Volley-Ball,
- Basket, Rugby, Football
- Athlétisme, Cross-Country
- Tir à l'arc
- Escalade
- Badminton
- Musculation
- Cross training
- Step fitness



Les objectifs de notre association sont de 3 ordres:

- développer le goût d'une pratique sportive
- prendre des responsabilités et se connaître
- approfondir la connaissance des activités physiques et sportives (dans le prolongement du cours d'E.P.S.)



L'inscription d'un élève à l'EPLFPA (LEGTA, CFA, CFPPA.) de Châteauroux lui permet d'adhérer à l'ALESa et à l'ACLAC. Il pourra alors participer aux activités sportives, socio-culturelles ou de loisirs organisées pendant les temps libres.

L'association sportive du Lycée s'adresse à tous les élèves, quel que soit leur niveau, acceptant de souscrire une licence U.N.S.S.

Cotisations Année scolaire 2023-2024

Cotisations	ALESa	UNSS- ACLAC
INTERNES	18 €	20 €
Demi-pens. et Ext	10 €	20 €

Le règlement se fait à la rentrée en espèce ou par chèque :

- à l'ordre de l'ALESa pour la cotisation ALESa
- à l'ordre de l'ACLAC pour l'UNSS

Recommandations pour le cours d'Education Physique et Sportive

Il nous apparaît nécessaire de rappeler quelques recommandations concernant la pratique des activités physiques et sportives au sein de l'établissement afin d'améliorer la sécurité, l'hygiène et le bon déroulement des séances d'EPS.



- **Chaussures adaptées à la pratique sportive(obligatoires, pas de dérogation possible)** :
 - Elles doivent être différentes de celles utilisées pendant le reste de la journée (hygiène, propreté du gymnase). Chacun s'efforcera d'adapter au plus près le type de chaussure avec l'activité proposée.
 - Elles doivent être impérativement lacées (risques d'accidents divers)
- **Tenue vestimentaire :**
 - Les vêtements de sports sont obligatoires et doivent être eux aussi, comme les chaussures, **adaptés** à l'activité proposée **et à la météo**.
 - La pratique de l'EPS n'est pas compatible avec le port de bijoux (chaînes, gourmettes, piercing, etc...) en cas d'impossibilité de retrait prévoir une protection.
- **Respect des horaires :**

A la fin de chaque séance, le professeur libère les élèves suffisamment tôt pour qu'ils puissent se changer et se doucher. Le départ des élèves pour les cours suivants n'est effectif qu'après la sonnerie. Le cours d'EPS ne peut pas être un prétexte au retard dans le cours suivant.
- **Respect des consignes :**

Le professeur d'EPS est responsable de la sécurité de ses élèves. Ses consignes doivent être parfaitement respectées.
- **Dispenses :**

Le règlement intérieur du lycée prévoit plusieurs recommandations :

 - **dispense inférieure à 1 mois :**
l'élève assiste au cours (sauf cas particulier) et doit montrer à l'enseignant : un certificat médical

N.B. : sans pièce justificative, l'élève doit se présenter avec sa tenue d'EPS.

 - **dispense supérieure à 1 mois :** un certificat médical et l'élève reste en étude.

Nos 3 enseignements optionnels

Hippologie / Equitation



Accès sur critères d'admission:
Lettre et entretien de
motivation, test pratiques
(max 30 places)

Dès la classe de seconde : 2h30/semaine
(septembre à début juin)

Installation Centre équestre et lycée

En Centre équestre

Equitation avec un moniteur
(payant à la charge des familles + licence)
Travaux pratiques (soins aux chevaux : travail à pied ; travail de jeunes chevaux, cuir, pansage, tonte, alimentation...)

Au lycée :

Cours théoriques sur la base de sorties
pédagogiques

- Faire pratiquer une activité physique intégrant le rapport homme-cheval
- Améliorer son niveau de pratique approfondir les connaissances des apprenants autour du sport pratiqué et de l'animal
- Sensibiliser les élèves au travail de groupe dans le cadre d'une activité collective

Note sur 20 prise en compte dans l'obtention du BAC

Inscription et participation compétitions UNSS

Football / Préparation physique



Accès sur critères d'admission:
Lettre et entretien de motivation,
tests physiques
(max 30 places)

Dès la classe de seconde : 3 h00/semaine
(septembre à début juin)

Installation de qualité
(IFR de Football, salle de musculation),
encadrement par un professeur EPS

Formation orientée sur la performance, le savoir être et adaptée au projet personnel de l'élève et axée sur :

- Le développement des compétences techniques et collectives.
- Préparation Physique Générale et musculation spécifique
- Formation à l'arbitrage (passage des examens de Jeune officiel UNSS et formation à l'entraînement)

Note sur 20 prise en compte dans l'obtention du BAC

Inscription et participation compétitions UNSS

Santé / Bien-être



Accès sur critères d'admission:
Lettre et entretien de
motivation, tests physiques
(max 16 places)

Dès la classe de seconde : 3h00/semaine
(septembre à début juin)

Installations du lycée et structures extérieures

5 à 6 activités physiques et sportives seront pratiquées par année scolaire, comme des pratiques intérieures (cross fitness, musculation, step, zumba, danse, tir à l'arc, yoga, natation, ...) ainsi que des pratiques extérieures (marche active, course, golf, équitation de loisir, escalade, canoë,)

Objectifs :

- Découvrir et pratiquer de nouvelles activités physiques et sportives dans une optique de bien-être, de plaisir et d'épanouissement personnel.
- Développer l'entraide et la cohésion de groupe.
- Développer l'autonomie dans les apprentissages

Note sur 20 prise en compte dans l'obtention du BAC